



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La rencontre se tiendra au local du sdg.  
Veuillez entrer s.v.p. par la porte C.

3<sup>e</sup> séance de l'année 2025-2026 du conseil d'établissement de l'école Daigneau  
**9 décembre 2025 à 18h30**

### 1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

### 3. Questions du public

### 4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2025

### 5. Parole aux membres

### 6. Questions financières

a) Sorties scolaires

b) État de situation du budget de l'école, du SDM et du SDG

### 7. Questions éducatives

a) Offre de service au SDG lors des sorties en journées pédagogiques

b) Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

### 8. Questions générales

a)

### 9. Levée de l'assemblée